

Création d'entreprise auto entrepreneur

Par Dutrait, le 07/04/2010 à 14:04

Bonjour,

Voilà je suis actuellement en maladie profétionnelle depuis 2 ans reconnu travailleur handicapé par la MPDH, dont un licenciment envisagé dans quelques mois ma question : esque je peus me faire inscrire au chomage et leurs demander la totalité de mes allocations tout en sachant que je n aurai plus droit si ma création d'entreprise ne marchai pas? Cette argent me servira a me couvrir quelques mois de salaire le temps de bien mettre en place mon entreprise.

Dans l'attente de votre réponse.